

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°38 du 31 août 2012

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 26 février 2008 fixant les listes des autorités militaires de troisième niveau et des autorités militaires habilitées, pour les militaires du rang, à effectuer certaines opérations ou prendre les décisions prévues au livre premier, de la partie IV, du code de la défense relatif aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires.

Du 25 juin 2012

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 février 2008 fixant les listes des autorités militaires de troisième niveau et des autorités militaires habilitées, pour les militaires du rang, à effectuer certaines opérations ou prendre les décisions prévues au livre premier. de la partie IV. du code de la défense relatif aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires.

Du 25 juin 2012

NOR D E F H 1 2 2 2 9 6 0 A

Texte modifié :

Arrêté du 26 février 2008 (JO n° 60 du 11 mars 2008, texte n° 19 ; signalé au BOC 38/2008 ; BOEM 130.1.1, 144.1, 150.1.1, 300.6.1.2).

Référence de publication : JO n° 156 du 6 juillet 2012, texte n° 15 ; signalé au BOC 38/2012.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 4137-57., R. 4137-66. et R. 4137-72. ;

Vu l'arrêté du 26 février 2008 fixant les listes des autorités militaires de troisième niveau et des autorités militaires habilitées, pour les militaires du rang, à effectuer certaines opérations ou prendre les décisions prévues au livre premier. de la partie IV. du code de la défense relatif aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires,

Arrête :

Art. 1er. L'arrêté du 26 février 2008 susvisé est modifié comme suit :

Après le dernier alinéa des points 2 des annexes I., II. et III., il est inséré l'alinéa suivant :

« Commandant de la légion étrangère pour les militaires du rang servant à titre étranger. »

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 juin 2012.

Jean-Yves LE DRIAN.